

## Atelier 5

### La formation continue au service de la réinsertion sociale et professionnelle Facteur d'intégration et de citoyenneté

#### Compte rendu

Les discussions dans l'atelier 5 se sont concentrées sur la question des publics faiblement qualifiés, c'est-à-dire les personnes qui ont besoin de formation continue dans les compétences de base, dites "compétences-clés" (apprendre à apprendre, littératie, numératie, TIC...). Ce sont en effet ces personnes-là qui ont le plus besoin de formation continue pour arriver à maintenir leur emploi ou à s'insérer dans le monde professionnel – ou plus largement dans la société.

Les recommandations faites par la Coordination romande pour la Formation de Base des Adultes (CR-FBA) en vue de la nouvelle loi sur la formation continue ont été largement approuvées à travers les discussions dans l'atelier 5. Ces recommandations sont les suivantes:

1. Attribution d'un droit à la formation tout au long de la vie, pour tous.
2. Répartition géographique équitable et pluralité des horaires de l'offre de formation de base.
3. Information sur les formations de base, multiplication des centres de bilan et de validation des acquis, organisation sous forme modulaire.
4. Un renforcement + simplification + coordination + stabilisation des financements issus des autorités publiques, fédérales et cantonales, est souhaitable.
5. Un financement simultané de l'offre et de la demande est souhaitable.
6. Les normes de qualité en vigueur doivent mieux garantir la compatibilité et l'adéquation de la formation à ce type de public.
7. Faciliter une formation spécialisée des formateurs.

Les détails sur ces 7 recommandations se trouvent dans le texte qui a servi de support aux discussions de l'atelier: <http://www.crfc.ch/fileadmin/Documents/Atelier5-Insertion.pdf>.

Les participants à l'atelier ont complété ces 7 recommandations par leurs réflexions, dont voici les éléments principaux:

#### Accès

Les quatre critères (mentionnés par M.Weber de Travail.Suisse) qui rendent difficile l'accès à la formation continue – à savoir le temps, l'argent, l'organisation et la motivation – sont bien évidemment problématiques pour le public peu qualifié. Mais il y a aussi une problématique de sensibilisation auprès des employeurs, pour que l'employé ait la possibilité de demander une formation continue non seulement dans des branches techniques (spécifiques à la profession) mais aussi dans des domaines de culture générale. Il y a aussi un problème d'information: les employeurs ne savent pas forcément quelles sont les offres de formation destinées à ces publics.

La notion de responsabilité individuelle est problématique avec les personnes qui n'ont pas l'habitude des structures de formation. Elles n'ont en plus souvent aucune connaissance des offres existantes: d'où l'importance de les aider à envisager un projet de formation, de les accompagner et de les conseiller dans l'avancée de ce projet. L'entrée en formation pour les publics peu qualifiés demande beaucoup d'attention, et cette attention se traduit par des ressources humaines et du temps. Pour mieux orienter les personnes demandeuses, il est nécessaire que les institutions fonctionnent en réseau (ce qu'elles font déjà en partie), car la personne arrive souvent dans une institution par le bouche-à-oreilles: il faut alors prendre le temps de connaître le besoin de la personne pour pouvoir l'orienter dans l'institution la mieux placée pour répondre à ce besoin. Pour améliorer le travail en réseau, il a été proposé de créer un référencement des offres de formation existantes.

La question de la durée a aussi été évoquée: il apparaît que ce type de public a besoin de formations de moyenne ou longue durée, car des compétences de base en langue ou en calcul ne s'acquièrent pas en quelques jours par année. Cette réalité complique la formation de l'employé, puisque son employeur doit pouvoir le libérer de manière régulière pendant un temps défini.

---

## Finances

Il est important de considérer 2 types de financement:

- le financement de l'offre (c'est-à-dire des institutions qui offrent des formations dans les compétences de base et qui fonctionnent souvent avec peu de moyens)
- le financement de la demande (c'est-à-dire de l'individu demandeur d'une formation continue, qui dispose dans la plupart des cas de peu de moyens)

Avec les publics peu qualifiés, il est important qu'il y ait une bonne coordination entre ces deux types de financement. Pour cette coordination il faudrait mettre en place davantage de jonctions entre les personnes susceptibles de suivre une telle formation, leurs employeurs, les institutions qui donnent la formation, et les financeurs. Cette coordination demande évidemment du temps et des moyens.

Nous avons aussi soulevé le problème de l'inégalité géographique pour les financements de formation continue (chèques de formation...) et pensons donc qu'il vaudrait mieux disposer d'un financement plus global.

Il est aussi essentiel qu'au niveau du financement, les formations dans les compétences de base soient reconnues au même titre que les formations continues professionnelles.

## Qualité

Il est essentiel que les formateurs qui travaillent avec les publics peu qualifiés (il s'agit souvent de bénévoles, donc de personnes pas forcément professionnelles) puissent avoir accès à une formation adaptée à leur tâche. En effet, la formation des publics peu qualifiés demande des compétences qui vont au-delà des compétences purement disciplinaires: il s'agit de compétences transversales, par exemple sociales ou psychologiques. Les institutions qui proposent des formations à ces publics font un énorme travail au-delà du face-à-face pédagogique (et surtout en amont), et ce travail-là doit être davantage valorisé et encouragé. Les formateurs devraient pouvoir recevoir les outils nécessaires à bien effectuer aussi cette partie de leur travail.

Pour améliorer la reconnaissance de la qualité des formations dans ce domaine, il serait utile que les institutions rédigent un descriptif de chacune de leurs formations, avec les objectifs visés etc... En plus de valoriser les offres en vue de l'obtention d'un financement, ce type de descriptif faciliterait le travail de l'orientation des personnes demandeuses de formation. Mais attention à ne pas introduire trop de rigidité dans ce genre de descriptif, car cela ne conviendrait pas à ce public: il est en effet difficile de dire "on atteint tel objectif en tant de temps" avec un public fragilisé et peu habitué à l'apprentissage. Le rythme individuel doit pouvoir être respecté dans les offres de formation destinées à ce public.

Enfin, pour améliorer la reconnaissance des formations suivies par les publics peu qualifiés, il serait utile de créer des "équivalences" entre le système d'instruction publique et les offres de formation de base des adultes. Ainsi, tel adulte pourrait prouver par exemple qu'il a atteint les compétences en lecture/écriture qui correspondent à la fin d'une scolarité obligatoire. Cela serait positif pour la personne en formation, mais également dans le monde professionnel ou pour poursuivre une formation dans les filières usuelles.

Myriam Schleiss, Français en jeu, Coordination romande pour la formation de base des adultes